DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIFS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BI Lazard Credit Opportunities

Les informations dans ce document se rapportent au fonds d'investissement interne mentionné ci-dessus, qui fait partie du contrat Life Invest Dynamic (Plus) (branche 23 assurance placement).

Assureur :	Belfius Insurance S.A.
Site web :	https://www.dvv.be/fr/epargne-et-placements/investir.html
Téléphone :	02 286 76 11
Autorité de contrôle :	Financial Services and Markets Authority (FSMA)

Date de production du document d'informations clés : 18/03/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Assurance-vie de la Branche 23 (sans garantie de capital ni de rendement), soumise à la législation belge, dont le rendement est lié à des fonds de placement internes. Le contrat Life Invest Dynamic de DVV peut être souscrit séparément ou en combinaison du contrat Life Invest Protect Fix de DVV (assurance-vie Branche 21), il fait dès lors partie du produit Life Invest Control de DVV. Dans ce cas, le contrat de Branche 23 se nommera Life Invest Dynamic Plus de DVV.

DURÉE

Le contrat Life Invest Dynamic (Plus) de DVV est conclu pour une durée indéterminée. Il prend fin en cas de rachat ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut être résilié unilatéralement par Belins SA.

OBJECTIFS

Le fonds d'investissement interne investit dans le fonds LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES -BC EUR- (ISIN: FR001400MM38).

Le fonds investit principalement dans des obligations internationales et d'autres instruments de dette.

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans après déduction des frais, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé + 2,00%.

L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Pour atteindre cet objectif de gestion, la stratégie doit reposer sur une gestion dynamique du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de change, en investissant principalement dans des dettes à risque émises par des Etats, des entreprises et des institutions et structures financières.

Le €STR capitalisé est le principal indice de référence du marché monétaire de la zone euro.

Ce taux est calculé sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des taux interbancaires au jour le jour auxquels les 57 banques de référence effectuent leurs transactions.

L'investissement de la prime nette versée dans le contrat Life Invest Dynamic (Plus) de DVV sera ventilé sur les différents fonds d'investissement internes sélectionnés, suivant la clé de répartition choisie par le souscripteur.

Le souscripteur peut modifier la cléde répartition par la suite s'il le souhaite.

Les fonds d'investissement internes sont gérés par Belins SA et sont libellés en EUR. Ceux-ci investissent sans capital garanti et sans rendement garanti.

Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le souscripteur.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce contrat est destiné aux investisseurs

- personnes physiques résidants en Belgique.
- qui ont une connaissance suffisante des produits de la Branche 23, notamment sur les notions de rendement, risque et coût.
- qui cherchent à investir dans un produit avec un rendement potentiel supérieur mais sans capital garanti.
- qui ont un horizon d'investissement de 3 ans ou plus.

PRESTATIONS D'ASSURANCE

Garantie en cas de vie : la valeur du contrat correspondant au produit du nombre total d'unités acquises par la valeur de chaque unité.
Garantie en cas de décès : la valeur du contrat en cas de décès, correspond au produit du nombre total d'unités acquises par la valeurde chaque unité, déterminée le prochain jour de valorisation ou maximum trois jours ouvrables bancaires suivants, après réception par la Compagnie d'un extrait de l'acte de décès de l'assuré.
DVV Life Invest Dynamic (Plus) donne la possibilité d'ajouter des garanties supplémentaires optionnelles en cas de décès de l'assuré.

Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulterci-dessous «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?».

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de Belfius Insurance S.A. à vous payer en soit affectée.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 23. Le fonds d'investissement interne de la Branche 23, BI Lazard Credit Opportunities, est exposé à différents risques dépendant de son objectif et de sa politique d'investissement ainsi que de l'objectif et de la politique d'investissement du fonds sous-jacent. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. La valeur d'une unité et le rendement dépendent de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Le rendement du contrat Life Invest Dynamic (Plus) n'est pas garanti par Belfius Insurance S.A.. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Autres risques non repris dans l'indicateur de risque : Risque de liquidité: dans des circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue. Risques liés à la gestion du fonds : malgré l'expertise des gestionnaires, il existe toujours un risque que les investissements n'offrent pas les résultats escomptés.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Lorsque les données relatives au fonds ne sont pas disponibles, l'indice de référence ou un indicateur de substitution approprié est utilisé. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR Taxe d'assurance : 2 %, non prise en compte dans les scénarios Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 410 EUR	7 790 EUR
	Rendement annuel moyen	- 35,89 %	- 7,97 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 890 EUR	9 690 EUR
	Rendement annuel moyen	- 11,06 %	- 1,04 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 030 EUR	10 640 EUR
	Rendement annuel moyen	0,34 %	2,10 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 950 EUR	12 760 EUR
	Rendement annuel moyen	19,54 %	8,47 %
Scénario en cas de décès			
Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 130 EUR	10 640 EUR

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01/04/2017 et 31/03/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01/10/2021 et 30/09/2024.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01/04/2020 et 31/03/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BELFIUS INSURANCE S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance forment un patrimoine spécifique géré séparément des autres actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. De plus, les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires ont un droit prioritaire sur l'ensemble des actifs de l'assureur.
Il n'y a pas de garantie de capital ni de rendement pour les contrats d'assurance-vie de la Branche 23.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	**588 EUR**	**1 009 EUR**
Incidence des coûts annuels (*)	5,88 %	3,13 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,2 % avant déduction des coûts et de 2,1 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 3 ans
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0,88 %
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,69 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,75 %
Coûts de transaction	0,47 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons l'investissement sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,49 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 3 ANS

En fonction de la nature des investissements du fonds de placement sous-jacent, la période de détention recommandée est de 3 ans. Cette période de 3 ans ou plus est recommandée pour permettre à votre investissement initial d'obtenir le meilleur rendement possible. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit et vous pourriez subir des coûts supplémentaires : voir la section "Que va me coûter cet investissement ?". Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée : voir la section "Que va me coûter cet investissement ?".

Le contrat peut être racheté, totalement ou partiellement, à tout moment moyennant le paiement de frais de rachat tels que décrits ci-dessous. Des rachats partiels et totales sont possibles à tout moment. Lors un rachat, les frais de sortie suivants s'appliquent: frais de rachat de 1% de la réserve acquise pendant les 3 premières années du contrat et de 0% pour toutes les années suivantes. Les frais de sortie ne sont pas prélevés dans les cas suivants : en cas de décès ; lors d'une annulation dans les 30 jours ; lors des rachats partiels suivant la Formule Active et limités par année à 20% du montant total des primes versées au moment de la souscription de cette Formule Active. En plus, 1 fois tous les 12 mois, si le rachat partiel reste limité à 10% de la valeur de la police à ce moment-là, avec un maximum de 25.000 EUR. Pour un deuxième rachat partiel dans les 12 mois ou pour les rachats partiels suivants dans les 12 mois, les frais de sortie sont prélevés sur le montant total du rachat partiel. Ce système de sortie gratuit n'est pas cumulable avec la formule Active.

La vente d'une partie ou de la totalité de la valeur d'un fonds de placement interne suivie de l'achat dans un ou plusieurs autres fonds de placement internes (transfert) est possible à tout moment. Par année calendrier vous pouvez exécuter gratuitement un seul transfert entre les fonds de placement. Les frais pour chaque transfert supplémentaire dans la même année calendrier sont 1% sur la valeur transférée avec un minimum de 25,00 EUR.

Pour toute information complémentaire sur les indemnités et les modalités de rachat, nous conseillons le souscripteur de consulter les conditions générales de Life Invest Dynamic (Plus) de DVV, disponibles sur le site https://www.dvv.be/fr/epargne-et-placements/investir/life-invest-dynamic.html ou dans son agence DVV.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Chaque jour, nous nous efforçons de vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter votre conseiller DVV ou à défaut le gestionnaire de votre dossier. Ils prendront le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous.

Faute de solution, ou si vous ne souhaitez pas signaler votre plainte à votre conseiller ou au gestionnaire de votre dossier, vous pouvez vous adresser au service plaintes de DVV, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à plaintes@dvv.be.

Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée? L'Ombudsman des Assurances est à votre disposition : Ombudsman des Assurances, Boulevard Roi Albert II 19 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à info@ombudsman-insurance.be. Plus d'infos : www.ombudsman-insurance.be.

Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Conformément à la Loi, les documents «Information précontractuelle complémentaire», le règlement de gestion et les conditions générales sont disponibles gratuitement dans votre agence DVV ou sur le site internet
https://www.dvv.be/fr/epargne-et-placements/investir/life-invest-dynamic.html.

Pour toute information complémentaire relative à ce produit, veuillez consulter ces documents.

Les performances passées de ce produit sont accessibles via le lien suivant :
https://www.dvv.be/content/dam/dvv-site/sparen-en-beleggen/beleggen/fondsen/annex-pr/PRLAZARDCO_DVV_FR.pdf.

Les calculs de scénarios de performance précédents sont accessibles via le lien suivant :
https://www.dvv.be/content/dam/dvv-site/sparen-en-beleggen/beleggen/fondsen/annex-ps/PSLAZARDCO_DVV_FR.pdf.

Le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) établit des obligations de divulgation en matière d'ESG à l'égard de l'investisseur final. Il couvre l'intégration des risques liés au développement durable par les acteurs des marchés financiers (par exemple les banques et les compagnies d'assurance) et les conseillers financiers dans tous les processus d'investissement et pour les produits financiers axés sur l'investissement ESG. Le document d'information précontractuelle de la SFDR vous est proposé, via le lien ci-dessous, dans le but de vous informer sur les politiques ESG (environnement, social et gouvernance) menées par le fonds concerné.
https://www.dvv.be/content/dam/dvv-site/sparen-en-beleggen/beleggen/fondsen/sfdr/Lazard-fr.pdf